

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Cuve-de-l-EPR-de-Flamanville-les-trois-volets-du>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Nos dossiers et analyses > Réacteur EPR : un fiasco monumental > Consultation publique de l'ASN sur son projet d'avis concernant la cuve de l'EPR > **Cuve de l' EPR de Flamanville, les trois volets du scandale.**

11 septembre 2017

Cuve de l' EPR de Flamanville, les trois volets du scandale.

L' affaire de la cuve EPR de FA3 se présente comme un feuilleton dramatique avec des épisodes et des saisons.

Saison 1 : la révélation des dysfonctionnements

épisode 1 : le scandale financier du Creusot

épisode 2 : le scandale de l' acier loupé

épisode 3 : le scandale politico-économique

Saison 2 : les conséquences sur la filière du nucléaire française (non encore écrit)

Le scandale financier du Creusot

Jean-François Victor a déposé, en guise de contribution à la consultation ASN, le texte de son blog :

<https://blogs.mediapart.fr/jfvictor2icloudcom/blog/140817/epr-ces-responsables-du-desastre-que-lasn-evite-de-designer>

Des malversations financières à base de délit d'initiés et d'abus de bien sociaux qui ont permis de dégager des bénéfices d' une centaine de millions d'euros. Ceci concerne AREVA et ses filiales du Creusot chargées de fabriquer les deux calottes de la cuve EPR (les viroles étant fournies par Japan Steel Works). Le procédé est bien connu des milieux d' affaires : après le dépôt de bilan d'une entreprise, on la rachète à bas prix, on restructure, on relance d'activité et on revend au prix fort. Des bénéfices colossaux peuvent être dégagés, surtout quand c'est le fisc français qui éponge au final les passifs créés.

C'est dans ce contexte condamnable que l'acier de l'EPR a été fabriqué.

La pratique des « dossiers barrés » auraient pu occulter les défaillances dans la qualité du produit, mais l' affaire était trop grosse pour passer inaperçue.

Seule la cupidité a inspiré les acteurs de ces actions répréhensibles.dans lesquelles la qualité des aciers avait été sacrifiée.

Le scandale de l' acier loupé

16MND5 est le nom de ce fameux acier. 16 signifie qu'il doit avoir une teneur en carbone de 0,16%.

Or, ce n'est pas le cas. La teneur réellement mesurée se situe entre 0,18 et 0,32%. Ceci constitue une anomalie que, pour l' instant, ASN refuse de considérer comme un « écart ». La teneur moyenne excessive en carbone diminue fortement la résilience de l' acier et aussi sa ténacité. A cela s' ajoute le phénomène de ségrégation de carbone qui amplifie le défaut.

Résultat : la résilience est en dessous de la valeur requise par la norme (36 Joules au lieu de 60).

Au regard de ce critère l'acier ne peut pas être homologué, la réglementation, qui a force de loi, l'interdisait jusqu'en 2015....

Le scandale politico-économique

La construction de l'EPR FA3 étant dans une impasse technologique, le pouvoir politique a pris la décision de l'en sortir. En 2015, un nouveau décret et son arrêté, ont donné à l'ASN le pouvoir de valider des équipements qui ne respectent pas les normes en vigueur, en accordant une dérogation.

Cette disposition s' applique donc comme par hasard à la cuve EPR FA3, avec effet rétroactif, puisqu'elle a été construite avant 2015.

L'homologation de la cuve est d' autant plus « nécessaire » que la Commission de Bruxelles en a fait une condition impérative pour que l' état français soit autorisé à recapitaliser AREVA à hauteur de 4,5 milliards d'€ et à la restructurer en confiant à EDF la construction des réacteurs.

La faillite d' AREVA est due à plusieurs facteurs : effondrement du marché des centrales nucléaires, coût des EPR multipliés par 3, mauvaise gestion et opérations frauduleuses. Dans ces dernières il faut inscrire les affaires du Creusot..., se reporter au premier paragraphe, la boucle est bouclée !

Le temps est venu de stopper ces trois scandales intimement liés entre eux. ASN doit continuer d' assumer sa mission d' autorité de **sûreté** du nucléaire, ne pas devenir l' autorité de **sauvetage** du nucléaire, ne pas accorder la dérogation à EDF pour la mise en service de la cuve avec cet acier.

Jacques Terracher